

224C0068  
FR0013505062-FS0033

11 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VANTIVA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2024, la société Crédit Suisse AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Fund Management S.A. qu'elle contrôle, le 5 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VANTIVA<sup>1</sup> et détenir indirectement, à cette date, 764 205 actions VANTIVA représentant autant de droits de vote, soit 0,23% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VANTIVA sur le marché.

<sup>1</sup> Anciennement dénommée TECHNICOLOR.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 335 431 742 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.